



Signification tiers detenteur

Par **louloute54**, le **18/04/2011** à **13:04**

Bonjour, je me suis fait saisir la somme de 1921 euros sur mon compte, je voudrais savoir si il serait possible de récupérer cet argent, je vous cite ci dessous ce qu'il y a écrit

au terme du délai de 15 jours, les sommes bloquées :
supérieures au montant de l'opposition avis à tiers détenteur seront remises à votre disposition

égales ou inférieures à l'avis d'opposition à tiers détenteur seront réglées automatiquement à la trésorerie de l'opac le 05/05/2011

elles seront remises à votre disposition en cas de main levée. Vivant chez ma fille, je perçois uniquement 410 euros de RSA, je n'ai d'autre ressource et voudrais savoir si il y a un recours afin de récupérer cet argent qui ne sera pas remis à l'opac avant le 05/05/2011

Par **amajuris**, le **18/04/2011** à **14:37**

bjr,

je comprends que si le solde de votre compte est supérieur à la dette, la différence solde - dette seront débloquées.

vous ne pouvez pas récupérer cet argent car il a servi à payer une dette que vous deviez à l'opac.

cdt